

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le trois mars, à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal en exercice, sous la présidence de Monsieur Gérard LHEUREUX, Maire, suite à la convocation du 24 février 2020.

Sont présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

- Mme Sandrine DUFOUR (qui a donné pouvoir à M. Franck BOUCHEZ)
- Mme Nathalie BINQUET (qui a donné pouvoir à M. Guy RENOIR)
- M. Yohann CHARLIONET (qui a donné pouvoir à Mme Christèle RICHARD)

Absentes : Mme Rachel CARRÉ, Mme Pascale FOUQUEMBERG, Mme Myriam LOURDEL, Mme Daphnée LAGULLE

Le quorum est atteint. la séance est ouverte.

Il accueille cette première réunion de l'année dans une salle relookée, travaux réalisés par le personnel communal.

Monsieur Olivier SUEUR est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2020 est soumis à approbation du Conseil Municipal.

M. SUEUR signale l'oubli d'un mot au paragraphe concernant les sorties scolaires.

Il aurait fallu indiquer « Monsieur le Maire a soumis l'idée au principal ». Ce n'était bien qu'une suggestion, et non pas une directive d'aller au Pays de Galles qui a été donnée au proviseur.

Mme RICHARD informe l'assemblée de l'annulation du voyage en raison du Coronavirus.

Le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance, suite à un mail reçu de la Préfecture ce jour : l'adoption du plan de financement prévisionnel des travaux de restauration de l'église (modification de l'assiette subventionnable au titre de la DETR).

M. BLIEUX tient à exprimer son étonnement du fait que figure à l'ordre du jour le vote du budget primitif.

« Connait-on le montant des dotations de l'État ? Habituellement le budget est voté vers le 15 avril, et cette année, à la veille de l'élection, on nous demande de le voter début mars ! Je ne voudrais pas que ça prenne l'image d'une propagande électorale. Je te préviens, Gérard, si c'est le cas, je quitterai la salle séance tenante ! »

Monsieur le Maire répond que beaucoup de collectivités (communes ou communautés de communes) ont déjà voté leurs budgets.

« Ce n'est pas pour faire comme tout le monde. Mais j'avais évoqué cette éventualité lors de la dernière séance. Après l'élection, il y aura quelques semaines de flottement le temps que tout se mette en place.

Le nouveau Conseil Municipal pourra s'en inspirer ou modifier des chiffres par décisions modificatives » ajoute t-il.

M. BLIEUX répond « Non, la nouvelle équipe ne pourra pas forcément modifier. A l'ordre du jour, figure également la signature d'un nouvel emprunt. Il ne pourra pas être fait marche arrière là-dessus. »

Monsieur le Maire : « Je suis assez franc pour affirmer qu'il ne s'agit pas d'une campagne électorale. Comme la plupart d'entre-vous ici, je travaille pour Crécy et pour ses habitants. C'est cela être maire ; ce n'est pas un défi ! Je trouve que c'est bien de faire le budget prévisionnel avant les élections car la nouvelle équipe ne sera pas sans une base sur laquelle s'appuyer. »

L'ordre du jour de la séance est abordé.

Ordre du jour :

1) ADOPTION DES STATUTS MODIFIÉS DU SIAEP DE GUESCHART :

Monsieur le Maire rappelle que les communes adhérentes au SIAEP de Gueschart ont été amenées à délibérer à deux reprises, pour approuver l'adhésion au Syndicat des communes de Conteville et Hiermont, puis de la commune de Bernâtre.

Les statuts du Syndicat ont depuis été modifiés pour intégrer à l'article 2 l'ensemble des communes adhérentes (22 au total).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les statuts du SIAEP de Gueschart ainsi modifiés.

2) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU FESTIVAL DE L'OISEAU :

L'Association du « Festival de l'Oiseau » propose la signature d'une convention avec la commune de Crécy-en-Ponthieu, dans le cadre du 30ème Festival de l'Oiseau et de la Nature qui aura lieu du 11 au 19 avril 2020.

La participation demandée à la commune est de 3 000 euros.

Le Conseil Municipal a décidé l'an dernier, à la majorité, de ramener la subvention à 2 500 euros, considérant que les animations proposées relèvent de la compétence tourisme, gérée par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

M. BOTTE maintient cet avis, considérant que les manifestations couvrent l'ensemble du territoire.

M. BOUCHEZ précise que sont prévues des visites guidées nature, des visites bien-être en forêt, des projections au cinéma : « C'est une programmation assez riche. »

Monsieur le Maire ajoute que la fréquentation a été plus importante l'année dernière. L'année précédente avait pâti des travaux de démolition du silo qui rendaient difficiles les conditions d'accès au cinéma.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer au Festival de l'Oiseau une subvention d'un montant de 2 500 euros en 2020.

3) COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 :

Commune :

Le compte administratif de l'année 2019 soumis au vote du Conseil Municipal présente

un excédent de fonctionnement de 460 949,15 euros

Dépenses : 977 256,59 euros

Recettes : 1 271 078,41 euros

+ l'excédent reporté 2018 de 167 127,33 euros

un déficit d'investissement de 82 705,67 euros

Dépenses : 928 311,05 euros

Recettes : 534 366,08 euros

+ l'excédent reporté 2018 de 311 239,30 euros

L'excédent global, à reporter au budget primitif 2020, s'élève à 378 243,48 euros.

Les conseillers municipaux sont invités à poser les questions qu'ils souhaitent sur les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2019.

M. BOTTE demande à combien s'élèvent les dépenses d'aménagement du musée. « Environ 200 000 euros » lui répond t-on. « C'est pas mal » commente t-il.

Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence à M. Jean-Marc BLIEUX, doyen d'âge pour faire approuver le compte administratif de l'année 2019 pour la commune.

Le compte administratif 2019 pour la commune est adopté à la majorité des voix : 12 pour, 2 abstentions (M. BOTTE et M. BLIEUX).

Monsieur le Maire reprend la présidence et recueille les votes des conseillers municipaux sur le compte de gestion 2019 pour la commune.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Nous avons pu constater que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2019.

Le compte de gestion 2019 pour la commune est adopté à la majorité des voix : 13 pour, 2 abstentions (M. BOTTE et M. BLIEUX).

Eau/Assainissement :

Le compte administratif de l'année 2019 soumis au vote du Conseil Municipal présente

un excédent d'exploitation de 45 471,56 euros

Dépenses : 82 409,11 euros

Recettes : 113 200,71 euros

+ l'excédent reporté 2018 de 14 679,96 euros

un excédent d'investissement de 646 730,49 euros

Dépenses : 373 389,17 euros

Recettes : 974 215,05 euros

+ l'excédent reporté 2018 de 45 904,61 euros

L'excédent global, à reporter au budget primitif 2019, s'élève à **692 202,05 euros**.

Il est à noter que cet excédent important comprend les 400 000 euros du prêt relais encaissé en milieu d'année dans l'attente du versement des subventions (Agence de l'Eau et Etat) et du remboursement de la TVA.

Par ailleurs, nous avons 220 641,91 euros de restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 8 532,10 euros de recettes, soit un besoin de financement de restes à réaliser de 212 109,81 euros.

Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence à M. Jean-Marc BLIEUX, doyen d'âge pour faire approuver le compte administratif de l'année 2019 pour le service Eau Assainissement.

Le Conseil Municipal est invité à adopter le compte administratif 2019 pour le service Eau Assainissement.

Le compte administratif 2019 pour le service Eau Assainissement est adopté à la majorité des voix : 12 pour, 2 abstentions (M. BOTTE et M. BLIEUX).

Monsieur le Maire reprend la présidence, et propose de procéder au vote du compte de gestion 2019, qui est conforme au compte administratif.

Le compte de gestion 2019 pour le service Eau Assainissement est adopté à la majorité des voix : 13 pour, 2 abstentions (M. BOTTE et M. BLIEUX).

4) AFFECTATIONS DE RÉSULTATS :

Commune :

Pour rappel, Excédent de fonctionnement 2019 :	+ 460 949,15 €
Déficit d'investissement 2019 :	- 82 705,67 €
Besoin de financement des restes à réaliser :	- 350 451,16 €
Proposition d'Affectation en réserves d'investissement (article 1068) :	+ 433 156,83 €
et Report du solde en excédent de fonctionnement reporté (article 002) :	+ 27 792,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation de résultat ainsi proposée.

Eau/Assainissement :

Pour rappel, Excédent d'exploitation 2019 : + 45 471,56 €

Solde d'exécution de la section d'investissement positif

**Proposition de Report de l'intégralité en excédent
de fonctionnement reporté (article 002) : + 45 471,56 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation de résultat ainsi proposée.

5) CONVENTIONS VOIRIE COMMUNAUTAIRE (TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN) :

Monsieur le Maire rappelle que le tableau de classement de la voirie communautaire a été adopté en Conseil Municipal le 27 juin 2019.

Le 11 décembre 2019, la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre a validé la programmation des travaux de voirie pour la période 2020-2024.

Les travaux d'entretien sont intégralement pris en charge par l'intercommunalité.

Les travaux neufs sont financés à 70 % par la Com de Com, le solde à charge de la commune.

Pour la commune de Crécy-en-Ponthieu, ont été retenus :

- Travaux d'entretien : LI 120b : de Marcheville à Froyelles hors agglo, réalisables en 2020 –
Coût : 7 641 €, pris en charge par la Com de Com

LI 60a : De Crécy à Rossignol, reporté à 2021 – Coût : 18 101 €, pris en charge par la Com de Com

- Travaux neufs : route de Marcheville à Froyelles (LU 45 et LI 120b), initialement prévus en 2020, reportables en 2021
Coût : 43 913 €, dont 13 173,90 € (30 %) à la charge de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions avec la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre pour la réalisation des travaux de voirie précités.

Dès lors, il adressera un courrier au Président, sollicitant la réalisation des travaux sur la liaison Marcheville-Froyelles au plus vite, justifiant par le fait que la voie s'est considérablement dégradée depuis la déviation liée aux travaux sur la RD12. Nous avons prévu au budget la partie commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la réalisation des travaux précités
- autorise le Maire à signer la (les) convention(s) avec l'intercommunalité, préalablement à leur réalisation
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget communal

6) BUDGETS PRIMITIFS 2020 :

Commune :

Monsieur le Maire rappelle que le budget proposé est un budget prévisionnel qui servira de base de travail pour le prochain Conseil Municipal.

Le budget primitif 2020 proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre à
1 184 438,32 euros en dépenses et recettes de fonctionnement
1 533 455,67 euros en dépenses et recettes d'investissement

Les montants sont détaillés par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement :

- travaux d'aménagement du centre bourg, tranche optionnelle.

La délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2019 autorisait le Maire à signer le marché de travaux (tranche ferme et tranche optionnelle).

Deux avenants (1 et 2) ont complété le marché initial : reprise de travaux d'assainissement pluvial, modification de revêtements, réfection d'enrobés complémentaires, place PMR.

Avenant n° 1 : 24 080,06 € HT, soit 28 896,07 € TTC

Avenant n° 2 : 15 164,10 € HT, soit 18 196,92 € TTC

La rue de la Cavée a également été refaite. Montant des travaux : 38 931,91 € HT
46 718,29 € TTC

- travaux d'isolation à la salle des fêtes (opération Cocon 80) : le résultat est satisfaisant

Nous avons des retours positifs par les associations qui la fréquentent

- aménagement des sanitaires et de l'espace repas : le permis de construire est en cours d'instruction

- restauration de l'église : dès le retour des demandes de subventions en cours, les travaux seront à réaliser d'urgence. La tempête a fragilisé certains vitraux

- travaux voirie 2020 :

Monsieur le Maire flèche les routes qui lui semblent prioritaires : route de Marcheville à Froyelles, rue Principale à Caumartin (la moitié), rue de Paris à Marcheville (la pose d'un bicouche est à prévoir avant les travaux des 4 Routes à Marcheville, afin de faciliter la circulation des automobilistes qui seront amenés à l'emprunter).

M. BLIEUX confirme que c'est effectivement une priorité.

La question de la fermeture des routes forestières par l'ONF revient.

M. BOTTE déclare que l'ONF se défause.

Il est évident que les routes sont fermées pour raisons financières.

Monsieur le Maire maintient que ce sont les grumiers et les transporteurs inhérents à l'exploitation de la forêt qui abîment le plus les routes. Autrefois, les routes étaient remises en état aussitôt après le passage des engins qui, par ailleurs, étaient moins lourds.

Côté recettes, un emprunt à hauteur de 400 000 euros est prévu, pour financer à la fois les travaux de voirie et les travaux de restauration sur l'église (part restant à la charge de la commune).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

A l'unanimité, il autorise le Maire :

- à signer l'avenant n° 2 au marché de travaux (l'avenant n° 1 est déjà signé)
- à signer le marché de travaux pour l'aménagement de la rue de la Cavée

Le budget primitif 2020 pour la commune est adopté à la majorité des voix (10 pour).

2 s'abstiennent : M. RENOIR et Mme GRADEL.

3 votent contre : M. BOTTE, M. BLIEUX et Mme BINQUET, représentée par procuration.

Eau/Assainissement :

Le budget primitif 2020 proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre à

156 738,56 euros en dépenses et recettes d'exploitation

951 458,05 euros en dépenses et recettes d'investissement

Comme pour les travaux de voirie inscrits au budget principal, les travaux sur réseaux de la tranche optionnelle sont budgétisés.

Le budget primitif 2020 pour le service Eau Assainissement est adopté à la majorité des voix (10 pour).

2 s'abstiennent : M. RENOIR et Mme GRADEL.

3 votent contre : M. BOTTE, M. BLIEUX et Mme BINQUET, représentée par procuration.

M. BLIEUX demande s'il est envisagé d'augmenter le prix de l'eau et/ou les taux d'imposition locaux.

Monsieur le Maire répond deux fois non. « Les taux ne sont pas votés aujourd'hui, mais si c'était le cas, je les maintiendrais comme cela a été le cas pendant tout le mandat. »

7) CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT :

Nous avons sollicité trois organismes bancaires.

	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	La Banque Postale
Montant	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
Durée	20 ans	20 ans	20 ans
Taux d'intérêt	1,14 %	1,11 %	1,10 %
	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe
Frais de dossier	800,00 €	800,00 €	400,00 €
Date 1ère échéance	2021	2021	ATTENTION 01/08/2020
Montant de l'échéance	22 479,86 € (capital + intérêts)	22 412,42 € (capital + intérêts)	22 307,96 €
	Echéance constante	Echéance constante	Echéance constante

La part de capital à rembourser est d'environ 18 000 euros en 2021, soit nettement inférieure au montant des échéances à terme en 2019 et 2020 (28 569,21 €).

M. BOUCHEZ confirme que les nouveaux emprunts contractés coïncident toujours avec le terme d'un emprunt.

Les échéances de remboursement n'ont pas augmenté, et chaque nouvel emprunt correspond à la réalisation d'un projet.

Les conditions proposées par le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne sont très proches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (10 pour) de retenir l'offre du Crédit Agricole, considérant la présence d'une agence sur la commune, et son engagement envers les associations.

5 abstentions : M. RENOIR, Mme GRADEL, M. BOTTE, M. BLIEUX et Mme BINQUET

Monsieur le Maire déplore le délai de 2 ans pour le remboursement de la TVA et souhaiterait que pour les grands travaux, on puisse retoucher annuellement. « Si j'avais été associé au Grand débat, j'aurais abordé ce sujet » déclare t-il.

Il remercie également les personnes (élus et personnel) qui l'ont aidé dans la préparation du budget.

M. BOTTE demande quel est le statut de Romain MARGOLLÉ qui travaille actuellement pour la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il est sous contrat pour 12 mois.

« Lorsqu'il était encore à son compte, il a terminé les travaux d'électricité au musée. Puis il a décidé de mettre son entreprise en sommeil pour prendre le poste d'encadrement du service technique. Nous lui avons confié un véhicule de fonction, et il a déjà eu l'occasion à trois reprises de venir le week-end lorsque je l'ai appelé. »

« Jusqu'à maintenant, il apporte satisfaction. Je vous invite à aller voir les travaux d'isolation et de mise en sécurité réalisés aux ateliers.

L'entretien des matériels est également en cours.

Il y aura un bilan à la fin du contrat et la décision de maintenir cet agent sur son poste sera prise par la nouvelle équipe municipale. »

M. BOTTE estime qu'effectivement il manquait une personne pour encadrer.

M. LEFEBVRE confirme l'implication de M. MARGOLLÉ. « Il ne compte pas ses heures. »

8) MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX SUR L'ÉGLISE :

Le Conseil Municipal a délibéré le 27 novembre 2019 pour solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR 2020 (au taux de 20%) pour les travaux de restauration de l'église.

Le service instructeur nous informe par mail de ce jour que seules les dépenses relatives aux travaux de couverture du clocher et la restauration du flanc sud de l'église sont éligibles à cette dotation.

L'assiette subventionnable est ramenée de 216 298,90 € HT à 180 159,90 € HT.
Soit une subvention potentielle de 36 031,98 euros (au lieu de 43 259,78 euros).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la modification du plan de financement pour les travaux de restauration de l'église, telle que présentée ci-dessus
- autorise le Maire à déposer le dossier modifié

9) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Informations diverses :

- **L'assemblée générale du Réveil Crécéen** s'est déroulée le 22 février. L'association est mise en sommeil pour 2 ans. Les instruments ont été déposés en mairie. Plusieurs musiciens sont contraints d'arrêter faute de temps (travail, maternité, etc...). Monsieur le Maire les a vivement remerciés lors de l'AG pour leur disponibilité pour la commune, le canton, les gendarmeries.

- **Logement communal de Caumartin** : l'expert est passé le 18 février dernier, en présence des locataires et de l'artisan ; il a confirmé que la commune avait bien écrit et fait son travail. Nous restons dans l'attente du résultat. Comme prévu, le déménagement des locataires est en cours. Le prochain Conseil Municipal aura à décider des travaux à prévoir.

- **Défibrillateurs** : Monsieur le Maire déclare qu'il faudra cette année songer à équiper certains lieux publics de défibrillateurs. La Communauté de Communes devrait prochainement procéder à un recensement pour envisager un groupement de commandes.

Questions diverses :

- **M. MESSEANT** demande quand l'antenne relais Orange sera en fonctionnement. « Et serait-elle trop basse ? » Monsieur le Maire déclare avoir entendu cette information, infondée selon lui, puisque le bureau d'études n'en a jamais parlé. La mise en service de l'antenne est prévue fin mars, une fois la fibre optique raccordée.

- **M. BLIEUX** rappelle que les lierres autour de la mare à Marcheville envahissent la propriété voisine. M. LEFEBVRE assure que la taille de ces lierres est réalisée tous les ans.

- **M. BOTTE** demande si les toilettes PMR à Caumartin sont fonctionnels. « Oui » répond Monsieur le Maire. « Les travaux sont terminés et conformes au plan validé par la commission Accessibilité. La clé sera remise dès que possible à Mme DACHEUX qui s'occupe des locations. »

- Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux qui ne sont pas candidats à leur réélection pour leur assiduité. S'adressant à l'opposition, il déclare « J'ai eu plaisir à travailler avec vous. Certes, il y a eu des joutes mais ça fait partie de la vie démocratique. »

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 heures 45.